

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Département de
la VIENNE

Arrondissement de
MONTMORILLON

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2017

MONTMORILLON

Date de la convocation : 18/09/2017

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	24	21	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-quatre sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : **BARRAULT** Serge - **BELLIN** Philippe - **BELLINI** Bruno - **BERNARD** Patrick - **BIBAUD** André - **BOUFFARD** Patrick - **CHAPLAIN** Christian - **CHARGELEGUE** Jérôme - **CHARRAUD** Bruno - **CHOISY** Jean-Michel - **COMPAGNON** Jean-Pierre - **GUINAULT** Jacques - **JEAN** Gisèle - **LABELLE** Alain - **LATU** Roland - **MAGNY** Fabienne - **MARTIN** Jean-Louis - **POIRIER** Frédy - **ROYER** Christian - **SARDET** Gérard - **SAUMUR** Jean - **SICAULT** Ludovic - **TERRANOVA** Jean-Luc - **THEVENET** Roland

Etaient excusés : **GRIMAUD** James - **GROLLIER** Louis-Marie - **MOUSSERION** Martine - **PIN** Olivier (pouvoir à M. BOUFFARD Philippe)

Etaient absents : **BAILLARGE** Philippe - **BELLIN** Jean - **BERTHOMME** Marie-Annick - **BLAISON** Andrée - **BOCK** François - **BOUCHER** Marc - **BOURCHENIN** Michel - **COLLOBER** Sarah - **DIOT** Xavier - **GREFFIER** Jacky - **JESBERGER** Gilles - **PORCHET** Bernard - **ROUSSEL** Pascal.

A été élu secrétaire de séance M. Bibaud André

Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie

Invités : Maître DROUINEAU et Maître PUYT du cabinet d'avocats Drouineau1927
M. QUIERREUX David Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Délibération n°69_250917

Adoption des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne

Délibération de principe portant adoption des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne :

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5511-1 ;
- VU la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale de la Vienne au 1^{er} janvier 2018 ;
- VU la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 juin 2017 ;
- VU le projet de nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne ;

Considérant la nécessité de prendre en considération les mouvements que connaissent les collectivités, parmi lesquels la réforme du paysage territorial ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale ;

Considérant la proximité de l'Agence Technique Départementale de la Vienne et de Vienne Services ainsi que les différentes formes de mutualisation déjà réalisées entre ces deux structures ;

Considérant les études réalisées par ces deux structures, le Conseil départemental et les services de l'État concernant le rapprochement de Vienne services et de l'Agence Technique Départementale ;

Considérant la nécessité de modifier les statuts de l'Agence Technique Départementale en vue du transfert intégral des missions, du personnel et des actifs et passifs de Vienne Services à l'Agence Technique Départementale /Agence des Territoires de la Vienne;

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud d'adhérer à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne pour 2018 afin de continuer à bénéficier des prestations actuellement offertes par Viennes Services ;

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 juin 2017 ainsi que le projet de nouveaux statuts de cette dernière ;

Suite à cet exposé, le Comité Syndical est invité à se prononcer par délibération de principe sur la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

Acte rendu exécutoire par
Le Président
Philippe Bellin
Couhé, le 26 septembre 2017

Pour copie conforme,
Couhé, le 26 septembre 2017
Le Président,
Philippe Bellin

